

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018**

3662

Province de Québec
Municipalité du Village de Massueville

Le lundi 10 décembre 2018

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 10 décembre 2018 à 21h26, à laquelle étaient présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion et Richard Gauthier.

Était également présente, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Offre d'achat des lots 6 086 276, 6 086 274 et 6 086 275;
4. Clôture de la séance extraordinaire.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance extraordinaire à 21h30.

Rés. 2018-12-178 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-12-179 **3. Offre d'achat des lots 6 086 276, 6 086 274 et 6 086 275 (c.c. | 403-161)**

CONSIDÉRANT le projet des Jardins de Massueville qui est déposé à la municipalité;
CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue pour les lots 6 086 276, 6 086 274 et 6 086 275;
CONSIDÉRANT les besoins en terres agricoles des Jardins de Massueville;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre d'achat des lots énumérés ci-dessus, au montant de 97 300 \$ plus les taxes applicables pour la vente de 4,7 hectares.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018**

3663

D'ENGAGER le processus d'opération cadastrale, et ce au frais de l'acheteur;

DE PARTAGER les profits dans le cas d'une revente qui surviendrait dans les 5 prochaines années, en vertu d'une formule décroissante, partant de 100% la première année à 20 % la cinquième année, pour la municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Denis Marion, maire et France Saint-Pierre, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Massueville tous les documents nécessaires à cette vente.

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-12-180 4. **Clôture de la séance**

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h40.

Denis Marion,
Maire

France Saint-Pierre, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière